

15ème législature

Question N° : 9257	De Mme Stella Dupont (La République en Marche - Maine-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Reconnaissance et prise en charge de l'endométriose	Analyse > Reconnaissance et prise en charge de l'endométriose.
Question publiée au JO le : 12/06/2018 Réponse publiée au JO le : 16/10/2018 page : 9384		

Texte de la question

Mme Stella Dupont attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le dépistage et la prise en charge de l'endométriose. Le dimanche 11 mars 2018 s'est achevée la semaine européenne de prévention et d'information sur l'endométriose. Particulièrement handicapante, cette maladie chronique qui touche une femme sur dix, entraîne des douleurs importantes pendant les menstruations, nécessitant parfois des interventions chirurgicales. Elle est actuellement la première cause d'infertilité féminine. Cette maladie fait l'objet de dépistages tardifs qui contribuent à la souffrance physique et morale des femmes. Parce qu'elle demeure encore trop méconnue et incomprise, elle est souvent diagnostiquée par hasard et avec un retard moyen de cinq années. Or un diagnostic rapide permettrait d'envisager un traitement adéquat avec la mise en place d'un suivi gynécologique adapté. L'association française de lutte contre l'endométriose, EndoFrance, travaille au quotidien pour la mise en place d'une véritable politique de prise en charge de la maladie dans le but, notamment, d'inclure l'étude de la pathologie dans les formations initiales des généralistes, gynécologues et de l'ensemble des spécialités concernées. Il faut briser le tabou autour de l'endométriose. Il s'agit d'une maladie gynécologique qui, malgré ses répercussions, est souvent sous-estimée et peu connue. Dès lors, il apparaît primordial d'effectuer un important travail de sensibilisation sur le sujet. Aussi, elle souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin d'informer, de diagnostiquer plus rapidement et de mieux accompagner les femmes atteintes par cette pathologie.

Texte de la réponse

Le ministère en charge de la santé a lancé dès 2014 à la demande des professionnels et des associations de patientes, deux expérimentations relatives à l'organisation de la prise en charge de l'endométriose sous l'égide des agences régionales de santé (ARS) concernées : - l'une sous la forme d'un centre expert intégré (en région Normandie), - l'autre sous la forme d'un réseau de professionnels hospitaliers et de ville ayant mis en commun des procédures de prise en charge (en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Par ailleurs, la Haute autorité de santé a publié en décembre 2017 une mise à jour des recommandations de prise en charge médico-chirurgicale pour cette pathologie. Le ministère en charge de la santé a depuis lancé, avec l'ensemble des acteurs concernés, les travaux relatifs à la définition du modèle à retenir pour une organisation nationale des prises en charge. Une première réunion de travail tenue en juillet 2018 a été l'occasion de la présentation comparative des expérimentations en cours et de l'expression des avis des ARS concernées, des sociétés savantes, des représentants des professionnels de santé et des associations. La suite des travaux tiendra compte des propositions des différentes parties prenantes pour l'élaboration partagée de dispositions relatives notamment à l'organisation régionale de prises en charge



spécialisées, et à la formation et l'information des professionnels de santé en soins primaires.